

Catalogue Formation

La montée en connaissances et en compétences



Et bien d'autres secteurs d'activité ...

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualiopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

Introduction

La société AFS Prévention est un organisme de formation qui a vu le jour en octobre 2017 avec pour ambition de proposer des dispositifs de formation « flash » (courte durée) dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Les sessions proposées s'adressent à tous les acteurs des entreprises et collectivités (Employeurs, Elus, Salariés, Agents, Services de Ressources Humaines, Managers, Comptables, ...) et tous secteurs d'activité confondus.

La volonté est bien d'accompagner les entreprises dans l'amorce d'une démarche de mise en place d'une culture de prévention jusqu'à sa pérennité qui est un gage de gains en productivité, de retrouvailles avec son entreprise, de bien-être au travail des acteurs et de compréhension des enjeux de la prévention.

Ainsi, cet organisme géré par un formateur fort d'une grande expérience dans le domaine de la prévention des risques professionnels (depuis 2002) propose des formations pour bien comprendre les enjeux de la prévention des risques professionnels, bien connaître son fonctionnement et acquérir des outils performants. Tout cela pour mieux vivre, quelle qu'en soit sa taille, son entreprise, son association ou encore sa collectivité.

C'est donc pour cela que la société AFS Prévention affiche dans la présente offre de formation des dispositifs originaux déjà construits. Grâce à ses compétences en ingénierie de formation, elle est en capacité de proposer des sessions sur-mesure adaptées aux publics et aux besoins de ses clients.

Enfin, en complément, la société AFS Prévention a constitué un réseau de formateurs, intervenants et experts de qualité en capacité de vous accompagner dans différents domaines (Ergonomie, Management, Psychologie du travail, Veille réglementaire, Handicap, ...).

Alors, ne restez pas seuls, faites-vous accompagner dans ce domaine par des personnes qui sauront vous apporter les meilleurs outils.

Bonne découverte et à bientôt


Franck GOUGAT (Créateur-Gérant d'AFS Prévention)

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi  «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

processus certifiés
■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOMMAIRE

Formations pour toutes les entreprises

La mise en place d'une démarche globale de prévention

- Construire une culture de prévention en entreprise ou dans une collectivité
- Socle de la prévention des risques professionnels – Le Document Unique (Atelier)
- L'accident du travail ou accident de service, la maladie professionnelle et autres sinistres en pratique
- Intérêt d'animer la prévention dans une TPE/PME ou une collectivité
- Mission d'animateur(rice) de prévention des risques professionnels en TPE ou PME
- Comprendre la tarification du taux de cotisation AT
- Analyser un Accident du Travail et une Maladie Professionnelle
- Réussir la reprise collective du travail après une période d'arrêt

Les Instances Représentatives du Personnel (CSE-CSSCT)

- CSE – Connaissances Générales
- Membres du CSE – Moyens, missions, organisation et fonctionnement
- Membres CSE/CSSCT – Formation Santé Sécurité et Conditions de Travail (+ ou – 300 salariés)
- Président du CSE
- Perfectionnement et renouvellement des connaissances des élus du CSE et de la CSSCT
- CSE/CSSCT – Référents harcèlement sexuel et agissements sexistes
- CSE : Prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)



Agrément délivré par La Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 18 octobre 2018

Le Dialogue Social en entreprise

- Format Dialogue – Formations communes au Dialogue Social



La prévention par une approche ergonomique

- Acteur PRAP IBC (*) Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Industrie Bâtiment Commerces
- MAC (*) Acteur PRAP IBC (*) Maintien et Actualisation des Connaissances)
- Acteur PRAP 2S (*) Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Sanitaire et Médico-Social
- MAC (*) Acteur PRAP 2S (*) Maintien et Actualisation des Connaissances)
- Dirigeant pilote PRAP



La prévention des troubles psychosociaux en entreprise

- Personnes Ressources en prévention des risques psychosociaux
- Stress et bien-être : Prévenir et gérer les situations

Les premiers secours

- Sauveteur Secouriste du Travail (SST – Initial et MAC)
- utilisation d'un défibrillateur
- Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent



La protection incendie

- Équipier de Première Intervention (E.P.I)
- Organisation d'une évacuation efficace

La prévention des pratiques addictives

- Personnes ressources pour la prévention des pratiques addictives en entreprise

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formations dans des secteurs spécialisés

La prévention dans les métiers de la petite enfance

- Stress et bien-être : approche de la petite enfance
- Intelligence émotionnelle : les principes à utiliser avec les enfants
- Premiers secours sur un nouveau-né et un enfant

Formations dans le domaine du handicap

Le maintien dans l'emploi des personnes en difficulté ou en situation de handicap

- Personnes ressources en maintien en emploi
- Organiser le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap
- Référent handicap en entreprise
- Accueillir des personnes en situation de handicap
- Appréhender le handicap dans le secteur Social et Médico-Social
- Etre référent handicap en organisme de formation

Formations animées en présentiel



certaines à distance



et possibilité d'animations mixtes (présentiel + à distance)



Sessions accessibles aux personnes en situation de handicap



+

Autres (Dispositifs sur-mesure)

Renseignez-vous auprès de la Société AFS Prévention :

Tél : 06-79-07-09-98

@ : afs.prevention@orange.fr

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

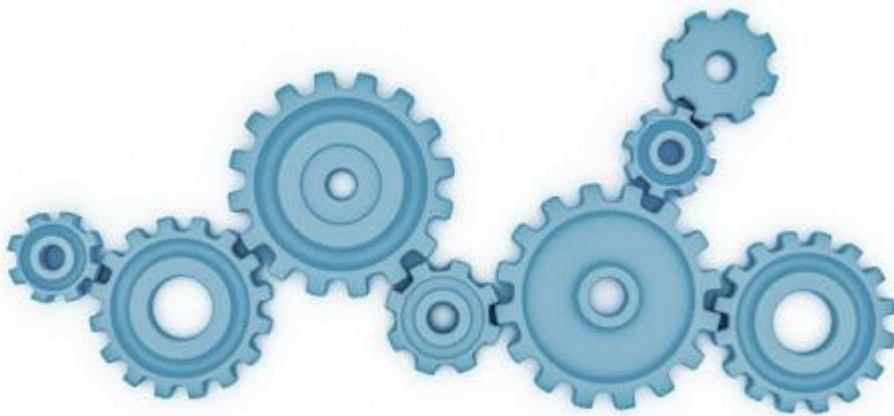
Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La mise en place d'une démarche globale de prévention



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

Culture de prévention

en entreprise ou dans une collectivité

Le terme « culture de prévention » est utilisé dans différentes institutions afin de promouvoir les actions de prévention des risques professionnels dans les entreprises ou dans les collectivités. Mais qui sait vraiment ce que cela signifie concrètement ? Comment faire ? Par où commencer ? Sur qui s'appuyer ? ...

La formation « Construire une culture de prévention en entreprise ou dans une collectivité » permet à chacun d'acquérir les déterminants indispensables à la mise en place d'une culture de prévention qui aura pour vocation de porter la politique de l'entreprise ou de la collectivité et d'augmenter ses performances.



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»



Construire une culture de prévention en entreprise ou dans une collectivité

Publics visés :

Entreprises : Chef d'entreprise, Ressources Humaines, Salarié Désigné Compétent en prévention des risques professionnels ou toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels

Collectivités : Elus, agents d'EPIC, Agents communaux, Assistants de Prévention ou Conseillers de Prévention.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant.

Objectifs :

- Acquérir les connaissances et les modalités de mise en place d'une culture de prévention des risques professionnels en entreprise.

Contenu :

- Les enjeux de la prévention.
- Les acteurs internes et externes sur lesquels s'appuyer.
- La définition d'une culture de prévention des risques professionnels.
- Les modes d'organisation et de management à mettre en place.
- Les points forts à privilégier et les points de vigilance à observer.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 2 jours non consécutifs (4 x 0,5 jour en formation à distance)

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définies dans les objectifs.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi  «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

processus certifiés
■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

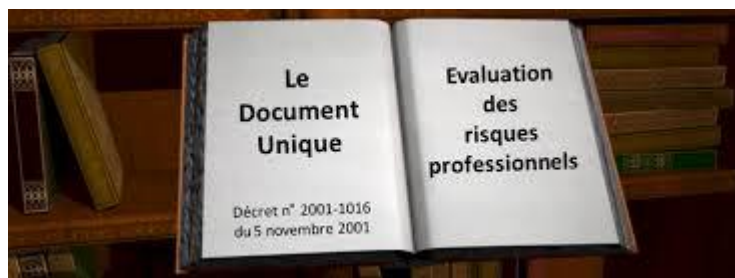
Le Document Unique

L'obligation dévolue depuis 2001 aux employeurs d'évaluer les risques professionnels et de retranscrire le tout dans un document appelé Document Unique a été plus ou moins bien vécu par les entreprises.

Il en ressort qu'une grande partie des Document Unique aujourd'hui ne sont pas positionnés comme outils central de la politique ou de la culture de prévention des entreprises. Cela à qui la faute ? Peut-être à la compréhension de l'objectif de ce document ? Peut-être à la méthodologie utilisée pour rédiger ce document ? Peut-être à des difficultés pour mobiliser les acteurs de l'entreprise pour accompagner la rédaction de ce document ? Peut-être à un manque de temps ? ...

La formation « Socle de la prévention des risques professionnels - Le Document Unique (Atelier) », construite sous la forme d'acquis théoriques de base puis d'atelier, permet à chacun de s'approprier une méthodologie en fonction de sa taille, de son activité, de son organisation et de ses éventuelles particularités.

De plus, l'intersession et le travail sous forme d'atelier lors du temps de formation, permet aux représentants des entreprises ou des collectivités de pouvoir se bloquer du temps pour avancer sur ce sujet.



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Publics visés :

Entreprises : Employeurs en activité, Futur employeur, Ressources Humaines, Comptables, Salariés Désignés Compétents en Prévention des Risques Professionnels ou toutes personnes chargées de mettre en œuvre ou de contribuer à l'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP).

Collectivités : Elus, agents d'EPCI, Agents communaux, Assistants de Prévention ou Conseillers de Prévention.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant.

Objectif :

- Être capable de mettre en œuvre en place son Document Unique d'évaluation des risques professionnels en choisissant ou en construisant sa propre méthode avec des notions de base primordiales.

Contenu :

- Les Réglementations.
- L'objectif du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.
- L'implication des acteurs de l'entreprise.
- La présentation de différentes méthodes de rédaction du Document Unique.
- Le choix ou construction d'une méthode personnelle.
- Le travail sur son propre Document Unique sous forme d'atelier personnel.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 2 jours non consécutifs. (4 x 0,5 jour en formation à distance)

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La sinistralité en entreprise ou dans une collectivité

Par manque de temps, par omission ou encore par craintes, certains employeurs ou salariés ou agents ne déclarent pas les évènements survenus sur les lieux de travail ou en lien avec l'activité professionnelle. Or, c'est un tort car, contrairement à ce que nous pourrions croire, c'est dans l'intérêt tant du responsable de l'entreprise ou de la collectivité que du salarié ou de l'agent de signaler les accidents du travail ou accidents de service, les maladies professionnelles, les accidents de trajet ou encore les presque-accidents.

La formation « L'accident du travail ou accident de service et la Maladie Professionnelle et autres sinistres en pratique », permet de prendre connaissance de l'intérêt pour chacun de déclarer et par la suite de comprendre les sinistres survenus dans la structure.



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE
Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr
SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La maladie professionnelle et autres sinistres en pratique

Publics visés :

Entreprises : Employeurs en activité, Futurs employeurs, Ressources Humaines, Représentants du Personnel (CHSCT, CSE, DP), Comptables, Salariés Désignés Compétents en Prévention des Risques Professionnels.

Collectivités : Elus, agents d'EPCI, Agents communaux, Assistants de Prévention ou Conseillers de Prévention.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant.

Objectifs :

- Connaître l'intérêt pour l'entreprise et le salarié de déclarer les accidents du travail, les maladies professionnelles, les accidents de trajet et les presque accidents : pour une politique de prévention des risques professionnels efficace.

Contenu :

- Les définitions de : AT, MP, AT Trajet, Presqu'Accidents.
- La rédaction des documents officiels (papier ou Net-entreprise).
- La procédure d'instruction des AT, MP et AT Trajet.
- Les impacts incitatifs de la déclaration des sinistres.
- La mise en place d'indicateurs de suivi pertinents en entreprise.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 1 jour (2 x 0,5 jour en formation à distance)

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi  «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

processus certifiés
■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les très petites, petites, moyennes entreprises (<50 salariés) et les collectivités ont des difficultés à faire vivre une politique de prévention des risques professionnels. Certainement plusieurs raisons à cela comme l'évolution rapide de certaines structures, la difficulté de se détacher d'une culture d'entreprise freinant son évolution ou encore le manque leviers ou de moyens pour animer correctement une politique de prévention. Chacune de ces raisons est valable mais elles ne doivent pas demeurer comme des fatalités.

La formation « Intérêts d'animer la prévention dans une TPE/PME ou une collectivité », apporte des éléments d'explication sur les enjeux de la prévention mais aussi propose aux participants de trouver les « comment » mettre en place ou faire vivre une politique de prévention.



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

Intérêts d'animer la prévention dans une TPE/PME ou une collectivité

Publics visés :

Entreprises : Employeurs en activité, Futur employeur, Ressources Humaines, Comptables, Salariés Désignés Compétents en Prévention des Risques Professionnels, encadrement intermédiaire.

Collectivités : Elus, agents d'EPCI, Agents communaux, Assistants de Prévention ou Conseillers de Prévention.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant.

Objectifs :

- Connaître les modalités d'animation d'une politique de prévention dans une Très Petite Entreprise, Petite et Moyenne Entreprise ou dans une collectivité.

Contenu :

- Les différents enjeux de la prévention : humains, financiers et économiques.
- Les conséquences d'une inaction en prévention des risques professionnels.
- L'identification des risques professionnels.
- Les différents leviers et moyens d'animation de la prévention.
- Les modes d'organisation qui portent une prévention des risques professionnels pérenne.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 1 jour (2 x 0,5 jour en formation à distance)

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi processus certifiés «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

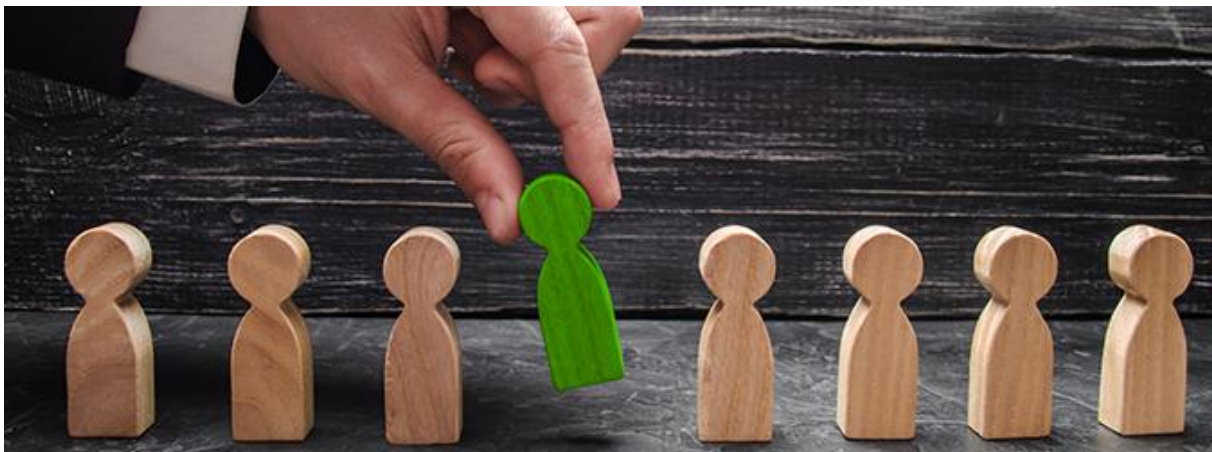
Animer la prévention

une obligation réglementaire

Les entreprises versent chaque mois à l'URSSAF une cotisation AT sur chaque salaire mais souvent sans réellement savoir à quoi elle correspond. Lorsqu'il leur est demandé de calculer son montant annuel, certains employeurs ont des sueurs froides tant la valeur en euros peut être importante.

Alors comment utiliser ce taux de cotisation comme indicateur de suivi de prévention ? Comment faire pour maîtriser ce taux de cotisation ? A savoir que c'est le seul taux du bulletin de salaire sur lequel l'entreprise a la capacité de faire varier.

La formation « Comprendre la Tarification du taux de cotisation AT/MP », permet de comprendre ce qui est pris en compte pour le calcul du taux de cotisation AT et ainsi de pouvoir mettre en œuvre des actions de prévention afin de le réduire individuellement et collectivement. Et tout ceci encore dans l'objectif d'améliorer la performance de l'entreprise.



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mission d'animateur(rice) de prévention des risques professionnels en TPE OU PME

Publics visés :

Entreprises : Personne désignée par l'employeur pour occuper la mission de Salarié Désigné Compétent en prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : avoir suivi et obtenu l'attestation de réussite à la formation à distance de l'Inrs « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels » accessible via le lien suivant :

<https://www.formation-inrs.fr/formation/8>

Objectifs :

- Connaître le contexte réglementaire et les enjeux de la santé et la sécurité au travail.
- Identifier le rôle et les missions des différents acteurs de la prévention.
- Maîtriser la mission d'Animateur(rice) de Prévention avec la posture et les valeurs attendues.
- Acquérir les notions fondamentales de la prévention des risques professionnels.
- Connaître et savoir utiliser les méthodes d'analyse d'une situation de travail.
- Comprendre et appliquer les outils portant une démarche de prévention des risques professionnels pérenne et constructive.
- Distinguer et utiliser les documents obligatoires, pertinents et utiles.
- Rédiger des rapports et des comptes-rendus pour être transmis et restitués à l'écrit et à l'oral.

Contenu :

- **JOURS 1 et 2 : Théorie et application sur des supports pédagogiques**
 - La présentation de la réglementation en matière d'Hygiène, de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail et des enjeux de la prévention des risques professionnels.
 - L'identification des acteurs internes et externes de la prévention ainsi que leur rôle et leurs missions.
 - Les enjeux et les valeurs essentielles de la prévention des risques professionnels.
 - La prise de connaissance et illustration de la mission d'Animateur(rice) de Prévention en intégrant les valeurs et postures à adopter envers ses interlocuteurs.
 - La mise en place d'une mission d'un(e) Animateur(rice) de Prévention (désignation, lettre de cadrage, ...), son rôle, ses moyens et ses missions.
 - L'ensemble des notions qui composent les risques professionnels (Danger, Risques Dommages, AS, MP, Accidents de Trajet, prévention, statistiques...).
 - L'inventaire et l'utilité des documents obligatoires et outils pertinents.
 - La présentation et mise en application d'une méthode d'analyse d'une situation de travail.
 - La démarche d'évaluation des risques professionnels et sa mise en œuvre.
 - La présentation des familles de risques.
 - L'analyse factuelle des Accidents de Service, Accidents de Trajet et des Maladies Professionnelles.
 - La démarche particulière d'analyse dans un contexte de conflits, de mal être,... et posture impérative à adopter.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tournez svp ➡

➤ **JOURS 3 et 4 : Accompagnement individuel en situation réelle terrain**

- La réalisation d'un bilan depuis les Jours 1 et 2.
- Le retour sur la mission et son déroulement (facilités, difficultés, leviers, freins,...).
- Le point sur les actions menées.
- La lecture et l'analyse de la lettre de cadrage rédigée par l'employeur
- Le traitement d'un sujet en cours ou à préparer (défini(s) préalablement à la visite d'accompagnement).
- La rédaction de rapports et comptes-rendus dans le but de communiquer sur les actions de l'Animateur(rice) de Prévention.
- La capacité d'écoute et de neutralité face à des situations particulières (alertes,...).
- L'état des lieux des sujets de prévention utiles selon les services en présence et travail personnalisé sur chacun des sujets.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB à l'issue des Jours 1 et 2.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 4 jours décomposés comme suit :

- 2 jours (de préférence consécutifs)
- +
- 2 jours en situation (fractionnables en journées ou en ½ journées)

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD (Jours 1 et 2 uniquement): AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

processus certifiés
■ ■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le taux de cotisation AT

Les entreprises versent chaque mois à l'URSSAF une cotisation AT sur chaque salaire mais souvent sans réellement savoir à quoi elle correspond. Lorsqu'il leur est demandé de calculer son montant annuel, certains employeurs ont des sueurs froides tant la valeur en euros peut être importante.

Alors comment utiliser ce taux de cotisation comme indicateur de suivi de prévention ? Comment faire pour maîtriser ce taux de cotisation ? A savoir que c'est le seul taux du bulletin de salaire sur lequel l'entreprise a la capacité de faire varier.

La formation « Comprendre la Tarification du taux de cotisation AT/MP », permet de comprendre ce qui est pris en compte pour le calcul du taux de cotisation AT et ainsi de pouvoir mettre en œuvre des actions de prévention afin de le réduire individuellement et collectivement. Et tout ceci encore dans l'objectif d'améliorer la performance de l'entreprise.



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

du taux de cotisation AT

Publics visés :

Entreprises : Employeur, Comptable, Service de Ressources Humaines, Instance Représentative du Personnel (DP, CHSCT, CSE), animateur de Prévention, Salariés Désignés Compétents en Prévention des Risques Professionnels, encadrement.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant.

Objectifs :

- Être capable de connaître l'impact des accidents du travail et des maladies professionnelles et des accidents de trajet sur la cotisation AT.

Contenu :

- Les différents enjeux de la prévention : humains, financiers et économiques.
- Les obligations réglementaires se rattachant aux risques professionnels.
- L'objectif de la cotisation AT/MP.
- Les différents modes de calcul.
- La méthode de calcul.
- La lecture du taux de cotisation AT/MP.
- Les documents et outils utiles.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 1 jour (2 x 0,5 jour en formation à distance)

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi processus certifiés «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Malgré tous les efforts consentis par une entreprise en matière de prévention des risques professionnels, des sinistres peuvent survenir. Cela ne doit pas décourager les acteurs engagés car ces événements démontrent que l'importance de la santé et de la sécurité de tous doit être intégrée et comprise à tous les niveaux de l'entreprise.

Ainsi, il est nécessaire de comprendre l'ensemble des éléments ayant joué de près ou de loin à la survenance d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Par contre, une analyse doit être mise en place de façon structurée afin de s'expliquer ces événements et mettre en place des actions pour éviter leur reproduction.

La formation « Analyser un Accident du Travail et une Maladie Professionnelle » permet de se doter d'outils nécessaires, utiles et objectifs afin de répondre aux besoins de comprendre exactement les éléments constituant l'apparition des dommages.

A savoir qu'un accident du travail ne s'analyse pas forcément comme une maladie professionnelle. Vous saurez tout !



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Analyser un Accident du Travail et une Maladie Professionnelle

Publics visés : Élus du CSE et de la CSSCT, salariés désignés compétents en prévention des risques professionnels, encadrement, dirigeant ou un représentant

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap.

Pré-requis : Avoir suivi la formation à distance INRS « Bases en Prévention »

Objectifs :

- Connaître la définition d'un AT et d'une MP
- Connaître le processus d'apparition d'un dommage
- Maîtriser des méthodes d'analyse selon les sinistres (Accident du Travail, Maladies Professionnelles, Accidents de Trajet)
- Savoir recueillir les informations utiles pour une analyse objective
- Proposer et hiérarchiser des pistes de solutions pour prévenir la réapparition des sinistres.

Contenu :

- Définition et procédure de reconnaissance d'un AT et d'une MP.
- Présentation et mise en application d'une méthode d'analyse d'un AT.
- Présentation et construction d'une démarche d'analyse d'une MP (RPS,...).
- Modalités de recueil des faits.
- Recherche de pistes de solutions et mise en place d'un plan d'actions.

Moyens prévus :

- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en application en salle.

Durée : 2 jours (consécutifs ou non).

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Questionnement initial des connaissances.
- Évaluation finale des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : A définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi processus certifiés « La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** »

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La reprise du travail, ça se prépare !

La reprise du travail suite à un confinement (connu en mars et avril 2020), un sinistre (incendie, inondation, explosion,...), ou toutes autres raisons qui généreraient un arrêt long de l'activité d'une structure ne doivent pas être négligée et demande une préparation indispensable.

L'intérêt de tous est en jeu dans ce travail préalable pour un redémarrage dans les meilleures conditions. Donc, il est nécessaire de se préoccuper de la situation actuelle et future tant des Salariés que des Directions mais aussi de l'entreprise elle-même.

Le premier enjeu est avant tout de recréer le collectif de l'entreprise et réorganiser le travail ensemble pour une reprise progressive de l'activité. Les Maître-mots étant dans de telles situations : patience et solidarité.



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE
Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr
SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

Réussir la reprise collective du travail après une période d'arrêt

Publics visés :

Entreprises : Chef d'entreprise, Ressources Humaines, Membre du CSE et/ou de la CSSCT, Salarié Désigné Compétent en prévention des risques professionnels ou toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels

Collectivités : Elus, agents d'EPCI, Agents communaux, Assistants de Prévention ou Conseillers de Prévention.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant.

Objectifs :

- Acquérir les connaissances et les modalités de préparation d'une reprise de travail collectif dans les meilleures conditions pour les salariés et pour l'entreprise.

Contenu :

- Le point sur la situation.
- Les dispositions à prendre avant la reprise.
- Les précautions à prendre lors de la reprise réelle de l'activité.
- Le suivi à mettre en place lors d'une période définie de reprise de l'activité.
- La réalisation d'un bilan et évaluation en commun des actions mises en place.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 1,0 jour (2 x 0,5 jour en formation à distance).

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Evaluation d'une démarche construite en formation

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage.

Dates : A définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

Les Instances Représentatives du Personnel (CSE, CSSCT, CHSCT, Président du CSE/CSSCT, Référént harcèlement)



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

Les entreprises sont soucieuses de rendre le dialogue social constructif dans leurs structures. Pour cela, il est nécessaire d'instaurer des moments pour échanger afin de maîtriser cette valeur et porter la culture d'entreprise. Alors pourquoi ne pas profiter du Comité Social et Économique pour enclencher cette démarche active ?

La formation « CSE – Connaissances Générales », permet, tant aux futurs élus qu'aux Directions, de connaître les attributions du CSE. Cette session est proposée à toutes les entreprises habituées ou non aux instances représentatives du personnel.



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE
Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr
SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

Publics visés :

Entreprises privées , EPIC^(*) et EPA^()** : Employeurs, Ressources Humaines, Membres ou futurs membres du CSE, du CSSCT et suppléants.

(*) Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

(**) Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA).

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Connaître la réglementation et son évolution.
- Définir le contenu des accords et règlements du CSE.
- Mettre en place le Comité Social et Économique.
- Identifier les rôles et missions de l'instance représentative du personnel.

Contenu :

- La réglementation en matière de fusion des Instances Représentatives du Personnel.
- La mise en place des différents accords et règlements liés au CSE.
- La composition, le fonctionnement, l'organisation, les missions et les moyens du CSE.
- L'intérêt d'un CSE dans l'entreprise.
- Les acteurs internes et externes de la prévention.
- Les droits et devoirs de l'instance représentative du personnel.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 1 jour

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La fusion des instances représentatives du personnel

Au 1^{er} janvier 2020, les représentations du personnel DP, CE et CHSCT disparaîtront totalement pour laisser la place à une instance unique appelée Comité Social et Economique.

Cette nouvelle réglementation arrivée soudainement avec une échéance de mise en place tout aussi rapide nécessite que les employeurs et salariés soient parés à être opérationnelles dès l'amorce de la mise en place du CSE. Le tronc commun réglementaire à tous les CSE qui a été défini doit être connu et les particularités liées à chaque structure doivent être appréhendés. Des choix seront à faire pour le bon fonctionnement constructif de cette instance.

La formation « Mettre en place et faire fonctionner le CSE de son entreprise » permet de préparer tous les acteurs de l'entreprise à la construction de cette nouvelle instance représentative du personnel dans les meilleures conditions d'un dialogue social constructif. Ainsi, il sera alors induit que le CSE contribuera à l'augmentation des performances de l'entreprise par et pour une amélioration de la qualité de vie au travail.



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE
Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr
SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

Moyens, missions, organisation et fonctionnement

Publics visés :

Entreprises privées , EPIC^(*) et EPA^()** : Employeurs, Ressources Humaines, Membres ou futurs membres du CSE, du CSSCT et suppléants.

(*) Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)

(**) Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA)

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Connaître la réglementation et son évolution.
- Définir le contenu des accords et règlements du CSE.
- Mettre en place le Comité Social et Économique.
- Identifier les rôles et missions de l'instance représentative du personnel.
- Mesurer la pertinence de mettre en place d'autres commissions.
- Maîtriser son rôle de membre du CSE.

Contenu :

- La réglementation en matière de fusion des Instances Représentatives du Personnel.
- La mise en place des différents accords et règlements liés au CSE.
- La composition, le fonctionnement, l'organisation, les missions et les moyens du CSE.
- L'intérêt d'un CSE dans l'entreprise.
- Les acteurs internes et externes de la prévention.
- Les droits et devoirs de l'instance représentative du personnel.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 3 jours consécutifs ou non.

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances
- Questionnaire final de mesure des acquis

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi  «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

processus certifiés
■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Comité Social et Économique en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Au 1^{er} janvier 2020, les représentations du personnel DP, CE et CHSCT disparaîtront totalement pour laisser la place à une instance unique appelée Comité Social et Economique.

Pour ce qui est du domaine de la santé, sécurité et conditions de travail, des CSE se mettent en place depuis septembre 2017 en prenant comme référence le fonctionnement des CHSCT. Or, le fonctionnement particulier de cet organe et toutes les instances liées nécessite que les membres connaissent leurs droits et devoirs car d'importants changements et non négligeables sont intervenus dans la réglementation.

La formation « Membres du CSE – Formation Santé Sécurité et Conditions de Travail », permet d'apporter toutes les informations nécessaires et utiles pour mener à bien la mission des membres élus du CSE, de leurs suppléants et des membres du CSSCT(*) en matières de prévention des risques professionnels. Ainsi, ils pourront poursuivre leur contribution à la protection de la santé physique et mentale des salariés de leur entreprise.



(*)CSSCT obligatoire pour :

- les entreprises de 300 salariés et plus,
- les entreprises de moins de 300 salariés :
 - classées SEVESO seuil haut
 - Installations Nucléaires de Base (INB)
 - à risques particuliers
- les entreprise à qui l'inspection du travail l'impose lorsque, de son point de vue, la situation le nécessite (événements graves et répétés, politique de prévention des risques manquant d'efficacité, dialogue social difficile en matière de prévention des risques professionnels,...).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi processus certifiés «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Publics visés :

Entreprises privées , EPIC^(*) et EPA^() :** Employeurs, Ressources Humaines, Membres ou futurs membres du CSE, du CSSCT et suppléants.

^(*)Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

^(**)Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA).

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Connaître la réglementation et son évolution.
- Permettre aux participants de contribuer à la prise en compte de la prévention des risques professionnels.
- Acquérir la maîtrise des outils d'aide à la maîtrise des risques a priori et a posteriori.
- Être acteur de la politique et culture de prévention des risques professionnels et participer à les rendre partagées, participatives et constructives.

Contenu :

- La composition, fonctionnement, organisation, missions, moyens du CSE, CSSCT et des instances liées.
- Les enjeux de la prévention (humains/sociaux, juridiques et financiers).
- Les acteurs internes et externes de la prévention.
- Les différentes familles de risques.
- La sinistralité (AT, AT de Trajet et MP) : définition, compréhension de l'apparition et proposition de mesures pour éviter sa réapparition.
- L'analyse des accidents de travail a posteriori
- L'évaluation des risques professionnels via les documents et indicateurs.
- Les droits et devoirs de l'instance représentative du personnel.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 3 jours (pour les entreprises jusqu'à 299 salariés) - consécutifs ou non.

5 jours (pour les entreprises de 300 salariés et plus) - consécutifs ou non.

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Perfectionnement et renouvellement des connaissances des élus du CSE et de la CSSCT

Publics visés :

Élus du CSE ou de la CSSCT ayant assuré un mandat jusqu'à 4 ans ou toute personne désirant renforcer ses relations avec l'instance.

IMPORTANT : Les Présidents et leurs collaborateurs éventuels seront invités à participer à une partie de la formation (1 journée – Jour N°3)

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Avoir suivi une formation initiale d'élu du CSE et en matière de Santé Sécurité au Travail.

Objectifs :

- Améliorer le fonctionnement de l'instance représentative du personnel.
- Connaître l'évolution de la réglementation.
- Acquérir des moyens d'actions grâce aux retours d'expériences.
- Identifier les freins et les leviers du fonctionnement du CSE et de la CSSCT.

Contenu :

- Le rappel des généralités du fonctionnement du CSE et de la CSSCT.
- Le retour enjeux de la prévention (humains/sociaux, juridiques et financiers).
- Les évolutions réglementaires en matière de santé et sécurité au travail.
- Les statistiques et leurs évolutions sur plusieurs années.
- Les retours d'expériences des participants.
- La recherche de pistes d'améliorations.
- L'évaluation du Dialogue Social dans l'entreprise ou l'établissement.

Moyens prévus :

- Questionnaire transmis à chaque participant avant la formation.
- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 3 jours consécutifs ou non

(présence possible des Présidents et collaborateurs le 3^{ème} jour).

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Questionnaire de retours d'expériences et des besoins (avant la formation).
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définies dans les objectifs.

Dates : à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Le pilotage des instances représentatives du personnel

La mise en place du Comité Social et Economique (CSE) est une étape importante à franchir. Habitée à gérer 3 instances (DP, CE et CHSCT), maintenant il va falloir compter sur une instance unique.

Il s'agit pour les chefs d'entreprises de rendre cette nouvelle instance ainsi que l'éventuelle Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)^(*) d'en faire un lieu d'échanges constructifs. Et cela passe avant tout par la bonne connaissance par tous les acteurs et entre autres les employeurs du contour réglementaire qui les concernent mais aussi pour que l'entreprise saisisse l'occasion d'en faire un outil central à sa culture de prévention des risques professionnels.



(*)CSSCT obligatoire pour :

- les entreprises de 300 salariés et plus,
- les entreprises de moins de 300 salariés :
 - classées SEVESO seuil haut
 - Installations Nucléaires de Base (INB)
 - à risques particuliers
- les entreprises à qui l'inspection du travail l'impose lorsque, de son point de vue, la situation le nécessite (événements graves et répétés, politique de prévention des risques manquant d'efficacité, dialogue social difficile en matière de prévention des risques professionnels,...).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Publics visés :

Entreprises : Employeurs, leurs représentants, toutes personnes susceptibles d'assister le Président du CSE et du CSSCT.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Connaître la réglementation et son évolution.
- Obtenir les outils nécessaires pour la mise en place et le bon fonctionnement du CSE et du CSSCT (accords, règlements Intérieurs,...).
- Acquérir la maîtrise du fonctionnement du CSE et du CSSCT.
- Placer le CSE et le CSSCT au centre des actions menées en matière prévention des risques professionnels de l'entreprise et participer à les rendre partagés, participatifs et constructifs.
- Permettre aux participants de contribuer à la prise en compte de la prévention des risques professionnels.

Contenu :

- La mise en place de l'instance selon les cas de figure.
- La composition, fonctionnement, organisation, missions, moyens du CSE et du CSSCT.
- Les enjeux de la prévention (humains/sociaux, juridiques et financiers).
- Les acteurs internes et externes de la prévention.
- Les droits et devoirs du Président du CSE et CSSCT.
- Les droits et devoirs des instances représentatives du personnel.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 2 jours non consécutifs avec travail constructif d'intersession.

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Référents harcèlement sexuel et agissements sexistes

Publics visés :

Entreprises : Membres du CSE (Titulaire ou Suppléant) ou de la CSSCT et plus particulièrement ceux désignés comme référents « harcèlement sexuel et agissements sexistes » de l'instance.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant.

Objectifs :

- Différencier les différents types de harcèlements (sexuel et moral), agressions sexuelles et les agissements sexistes en entreprise
- Agir face à un véritable cas de harcèlement sexuel et/ou agissements sexistes et maîtriser les responsabilités de chacun.
- Savoir aborder une situation dénoncée ou vécue.
- Savoir recueillir et structurer les faits en lien avec des actes illicites.
- Être force de proposition d'actions de prévention spécifiques.

Contenu :

- Les définitions des différents types de faits.
- Les enjeux en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
- Attributions et moyens dont le référent dispose.
- Pilotage de la prévention des risques par le référent.
- Prise en charge d'une situation de crise.
- Construction d'une procédure et des modalités de conduite d'enquête.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges, études de cas réels et création d'une procédure opérationnelle et du déroulement d'une enquête.

Durée : 1 jour.

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)

Publics visés :

Entreprises : Membres du CSE (Titulaire ou Suppléant) ou de la CSSCT et

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant.

Objectifs :

- Identifier les RPS et autres notions en entreprise.
- Savoir aborder une situation dénoncée ou vécue.
- Savoir recueillir et structurer les faits en lien avec des actes illicites.
- Être force de proposition d'actions de prévention spécifiques.

Contenu :

- Les définitions des différents types de faits.
- Les enjeux en matière de risques psycho-sociaux.
- Les sources, les ressentis et les conséquences.
- Les acteurs et les moyens disponibles pour le CSE et l'entreprise.
- Pilotage de la prévention des risques psycho-sociaux.
- Prise en charge d'une situation de crise.
- Construction d'une procédure et des modalités de conduite d'enquête.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges, études de cas réels et création d'une procédure opérationnelle et du déroulement d'une enquête.

Durée : 2 jour (consécutifs ou non).

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

Le Dialogue Social en entreprise



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Se comprendre, se connaître et communiquer en entreprise avec les sujets des risques professionnels

Parce qu'il est mis en évidence que la plupart des difficultés rencontrées par les entreprises sont souvent liées à des difficultés de communication. Les acteurs ne se parlent plus, ils ne se comprennent pas, ils ne se connaissent pas et pire encore, ils ne se font plus confiance.

Dans ces situations, l'entreprise perd énormément de chance de prospérer et les salariés ne s'épanouissent plus au travail et adoptent des comportements devenant des freins pour tous.

Il est donc nécessaire de remédier à cela dans nos entreprises à qui nous demandons toujours mieux et toujours plus ;

Mais communiquer c'est comment ?

Les formations communes du dispositif « Format Dialogue » vous propose de mettre en place, de soutenir ou encore renouer avec un dialogue social constructif pour aider les entreprises à être performantes humainement et économiquement. Le principe consiste à réunir en un même lieu et en un même temps tous les acteurs de l'entreprise (Direction, RH, Représentants des salariés, salariés, représentants des syndicats, représentants de la branche professionnelle,..) pour apprendre à se connaître, à savoir ce que les uns et les autres vivent, à débattre et échanger, pour construire eux-mêmes LEUR Dialogue Social.

Une formation sur-mesure, adaptée à chaque entreprise et basée sur des activités ludiques et en évitant le ôté magistral.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

Publics visés :

Entreprises privées et publiques issues des secteurs industrie, bâtiment et commerces :

Directions, Représentants des salariés, Salariés, Encadrement, Assistants de Prévention ou Conseillers de Prévention, Ressources Humaines, Représentants Syndicaux, Représentants de Branches Professionnelles,....

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant.

Objectifs :

- Apprendre à se connaître, à se comprendre, à s'écouter, à échanger, à débattre grâce aux sujets de la prévention des risques professionnels.
- Mettre en place, soutenir ou encore renouer avec un dialogue social constructif.

Contenu :

- Sur-mesure
A définir avec l'ensemble des acteurs des entreprises intéressées.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur référencé au dispositif « Format Dialogue – Formations commune au dialogue social »
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : A définir mais avec des journées non consécutives.

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Mises en situations et travaux en sous-groupes.
- A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : A définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

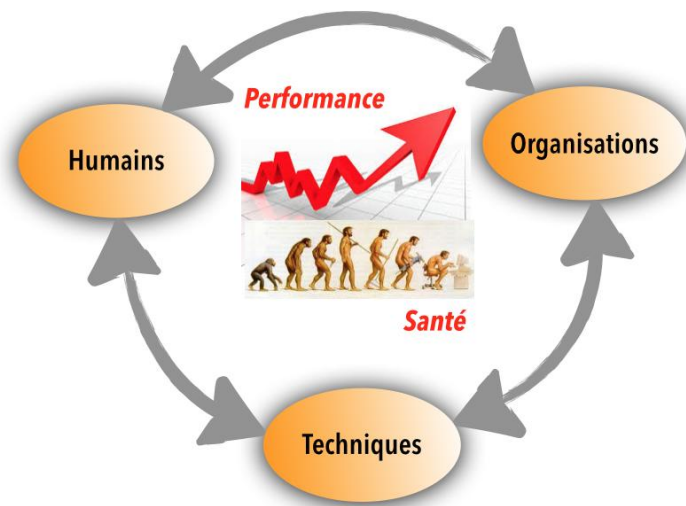
SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La prévention par une approche ergonomique



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

L'ergonomie adaptée pour tous les maux !

Pour beaucoup, l'ergonomie est encore la science qui met les postes de travail à la « bonne » hauteur et qui permet d'équiper les salariés des « bons » matériels pour leur éviter de contracter des maladies professionnelles.

Or, les compétences de l'ergonome vont largement au-delà ces principes qui sont à la portée de toute personne dotée de bon sens mais qui résolvent qu'une infime partie des problèmes.

Il faut savoir que les meilleurs concepteurs de lieu ou de situation de travail c'est le salarié lui-même, l'ergonome, lui, amène la méthode pour mettre en évidence les dérives de l'activité de travail.

C'est pourquoi, il est nécessaire tout de même à ce que les salariés soient dotés de connaissances et de compétences pour extraire ce qui pose problème dans leurs situations de travail pour ainsi trouver leur Bonne solution (pas uniquement technique). La formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) est un bon moyen pour faire un premier pas dans l'ergonomie et ainsi de se doter de plein d'« ergonomes en herbe ».



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

(*) Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - Industrie, Bâtiment, Travaux Publics, Commerces et Activités de bureau

Publics visés :

Entreprises privées et publiques issues des secteurs industrie, bâtiment, travaux publics, commerce et des activités de bureau : Salariés, agents, encadrement, élus, Assistants de Prévention ou Conseillers de Prévention.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap.

Pré-requis fortement conseillé dans le référentiel Inrs : Nous consulter

Formation du dirigeant en tant que pilote du projet de prévention.

Objectif : Maitriser des compétences pour initier et développer un projet de prévention et manager la santé et la sécurité au travail

Objectifs :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et Analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptible d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Contenu :

- Les notions de risques professionnels (accidents du travail, maladies professionnelles).
- Les statistiques : les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- Les enjeux et les principes généraux de la prévention des risques.
- Les connaissances élémentaires d'anatomie et de physiologie.
- Les éléments déterminants de l'activité physique.
- L'observation et l'analyse de sa situation de travail.
- L'identification des déterminants.
- L'analyse des déterminants.
- Les propositions d'amélioration.
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur PRAP IBC - Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002).
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 2 jours non-consécutifs (1 jour + 1 jour) avec travail intersession.

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Mises en situations et épreuve certificative.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs et un certificat « acteur PRAP IBC ».

Validité du certificat : 24 mois, soumis au suivi d'un MAC et à la réussite aux épreuves certificatives.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi « La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** »

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Publics visés :

Acteurs PRAP IBC* certifiés par l'Inrs.

*Industrie, Bâtiment, travaux publics, Commerce et des activités de bureau

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap.

Pré-requis acteur : Pouvoir justifier du certificat Inrs PRAP IBC en cours de validité.

Pré-requis fortement conseillé dans le référentiel Inrs : Nous consulter

Formation du dirigeant en tant que pilote du projet de prévention.

Objectif : Maitriser des compétences pour initier et développer un projet de prévention et manager la santé et la sécurité au travail

Objectifs :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et Analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptible d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention

Contenu :

- Retour sur le rôle et les attendus de l'acteur PRAP et les acteurs internes et externes de la prévention
- Rappel des notions, définitions de prévention des risques professionnels.
- L'analyse de situation de travail, des déterminants et de son activité physique.
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort dans le(s) secteur(s) d'activité représenté(s) lors de la session de formation.
- Les propositions d'améliorations des postes de travail.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur PRAP IBC - Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002).
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 1 journée.

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Mises en situations et épreuve certificative.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs et un certificat « acteur PRAP IBC ».

Validité du certificat : 24 mois, soumis au suivi d'un MAC et à la réussite aux épreuves certificatives).

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi processus certifiés « La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** »

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(*) Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Sanitaire et Médico-Social

Publics visés : Entreprises privées et publiques issues du secteur Sanitaire et Médico-Social : Salariés, agents, encadrement, élus, Assistants de Prévention ou Conseillers de Prévention.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap.

Pré-requis fortement conseillé dans le référentiel Inrs : Nous consulter

Formation du dirigeant en tant que pilote du projet de prévention.

Objectif : Maîtriser des compétences pour initier et développer un projet de prévention et manager la santé et la sécurité au travail

Objectifs :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et Analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain et d'identifier les atteintes à la santé encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention

Contenu :

- Les notions de risques professionnels (accidents du travail, maladies professionnelles).
- Les statistiques dans le secteur médico-social : les AT et MP.
- Les enjeux et les principes généraux de la prévention des risques.
- Les connaissances élémentaires d'anatomie et de physiologie.
- La description de l'activité de travail et repérage des situations nuisant à la santé
- La notion de déterminant,
- L'analyse de situation de travail, des déterminants et de son activité physique.
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- L'évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée afin de la faire participer au maximum de ses possibilités.
- Les déplacements naturels du patient.
- L'application des techniques de manutentions manuelles.
- Les propositions d'amélioration des postes de travail.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur PRAP 2S - Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002).
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 3 jours non-consécutifs (2 jours + 1 jour) avec travail intersession.

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Mises en situations et épreuve certificative.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs et un certificat « acteur PRAP 2S ».

Validité du certificat : 24 mois, soumis au suivi d'un MAC et à la réussite aux épreuves certificatives.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Publics visés :

Acteurs PRAP 2S* certifiés par l'Inrs.

*Sanitaire et Médico-Social

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap.

Pré-requis acteur : Pouvoir justifier du certificat Inrs PRAP 2S en cours de validité.

Pré-requis fortement conseillé dans le référentiel Inrs : Nous consulter

Formation du dirigeant en tant que pilote du projet de prévention.

Objectif : Maitriser des compétences pour initier et développer un projet de prévention et manager la santé et la sécurité au travail

Objectifs :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et Analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptible d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention

Contenu :

- Retour sur le rôle et les attendus de l'acteur PRAP et les acteurs internes et externes de la prévention
- Rappel des notions, définitions de prévention des risques professionnels.
- L'analyse de situation de travail, des déterminants et de son activité physique.
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort dans le secteur sanitaire et social.
- Les propositions d'améliorations des postes de travail.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur PRAP 2S - Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002).
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 1 journée.

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Mises en situations et épreuve certificative.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs et un certificat « acteur PRAP 2S ».

Validité du certificat : 24 mois, soumis au suivi d'un MAC et à la réussite aux épreuves certificatives.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

(*) Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique

Publics visés :

Responsable d'établissement engagé (ou envisageant) une démarche PRAP, acteurs chargés de co-piloter la démarche.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap.

Pré-requis : Néant.

Objectifs :

- Initier et développer un projet de prévention dans sa structure
- Manager la santé et la sécurité au travail dans sa structure

Contenu :

- Les statistiques et les enjeux de la prévention.
- Les acteurs internes et externes mobilisables et agissant en matière de santé sécurité et conditions de travail.
- La présentation d'une démarche de prévention et en l'occurrence celle de la PRAP.
- La présentation de la méthode projet de façon collectif dans le cadre d'un dialogue social constructif.
- Le principe de conduite d'un projet de prévention.
- L'identification et la désignation d'un chargé de projet.
- La préparation du contenu d'une lettre de cadrage et d'engagement.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur PRAP 2S et IBC - Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002)
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 1 journée.

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage validant les acquis.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La prévention de l'apparition des troubles psychosociaux en entreprise



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Risques, troubles psychosociaux ...

De quoi parle-t-on ?

Nombres d'entreprises sont impactées par des arrêts de travail de salariés touchés par des fatigues professionnelles, des burn-out, des syndromes anxio-dépressifs, Les effets sont alors assez rapides dans le collectif de travail avec :

- Des baisses de performances de l'entreprise
- Des conflits interpersonnels plus fréquents
- Des défauts qualités et retours clients plus fréquents
- Un désengagement du personnel
- Un dialogue social dégradé
- ...

Face à cela, les employeurs sont souvent désemparés et ne parviennent pas à trouver les causes racines de ces difficultés. Tout cela certainement car ils n'ont pas les connaissances et les compétences dans l'entreprise pour engager une démarche construite sur le sujet afin décortiquer l'entreprise et ainsi identifier les dérives éventuelles.



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

Personnes ressources en prévention des risques psychosociaux

Publics visés :

Entreprises privées et publiques : encadrement, élus, préventeur personne désignée par l'entreprise ou l'établissement souhaitant engager une démarche construite sur ce sujet.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis :

- Avoir suivi et validé la formation proposée par l'Inrs (e-learning) : [Acquérir des bases en prévention des risques professionnels](#)
- Accepter un échange afin de définir les conditions de réussite du projet de prévention.

Objectifs :

- Élaborer et animer un projet de prévention des risques psychosociaux en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- Assurer une veille dans le temps sur les risques de RPS.

Contenu :

- Les risques psychosociaux : de quoi parle-t-on ?
- La méthodologie de projet : formaliser les enjeux, s'accorder pour agir ensemble.
- La méthodologie de projet : les conditions de la réussite, les différentes étapes.
- La démarche de prévention des RPS : les atteintes à la santé en lien avec l'activité professionnelle.
- Le travail au centre de la démarche de prévention.
- Les outils de repérage et d'évaluations des risques (portée et limites).
- L'élaboration de plan d'actions.
- La mise en place d'un suivi et d'indicateurs de veille.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur Habilité Inrs- Formateur expérimenté (formation et terrain)
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Des travaux d'intersessions s'appuieront sur un plan d'actions personnalisé.

Durée : 7 jours non consécutifs (3 jours + 2 jours + 2 jours) + 28h d'intersessions

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Travaux intersessions.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs et un certificat « Personne ressource RPS ».

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Stress et bien-être :

Prévenir et gérer les situations

Publics visés :

Entreprises privées et publiques : Employeurs, élus, salariés agents, encadrement, Conseiller en prévention.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Reconnaître et maîtriser son stress.

Contenu :

- Mieux se connaître : analyser ses propres réactions face au stress.
- Comprendre et gérer les problématiques professionnelles du stress.
- Prévenir et maîtriser son stress : les outils efficaces.

Méthodes pédagogiques :

- Partage des connaissances et retours d'expériences.
- Apports de connaissances.
- Echanges entre participants.
- Mises en situations.

Durée : 2 jours consécutifs ou non

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les premiers secours

RÉAGIR EN CAS D'ACCIDENT

PROTÉGER



ALERTER



SECOURIR



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les gestes de 1ers secours en/et hors du milieu du travail

Parce que la réglementation demande aux entreprises d'organiser au mieux les 1ers secours dans leurs structures, la formation d'un nombre suffisant de Sauveteurs Secouristes du Travail est une première étape.

Au fil de l'évolution du dispositif de formation SST défini par l'institution prévention (Inrs), le salarié SST est devenu un acteur important dans l'entreprise en matière de prévention des risques professionnels.

En effet, le regard de préventeur est maintenant complètement enseigné lors de la formation initiale et cette partie est systématiquement reprise lors des recyclages (Le Maintien et l'Actualisation des Compétences (MAC)) d'une journée au moins tous les 24 mois. A ces occasions, il est notamment abordé les principes généraux de prévention définis dans la réglementation et socle de l'approche du préventeur. Le SST est donc amené à être intégré dans la démarche de prévention des risques professionnels d'une entreprise et d'être force de proposition de pistes d'actions correctives et préventives sur des situations données.

Un Sauveteur Secouriste du Travail n'a pas forcément vocation à sauver des vies mais en premier lieu, de maintenir l'état d'une victime avant l'arrivée des secours professionnels (Pompiers, Médecins, Samu,...). Pour cela, il doit connaître les 1ers gestes à prodiguer et prendre les initiatives qui s'imposent au cas par cas : protéger, examiner la victime, donner l'alerte, porter secours, position latérale de sécurité, points de compression, bouche à bouche, massage cardiaque, utilisation d'un défibrillateur, ...

D'où une séquence systématique de mise en situations pour que chacun s'imprègne de son rôle.



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Publics visés :

Entreprises privées et publiques : Volontaires des structures pour être Sauveteur Secouriste du Travail : Employeurs, salariés, agents, managers, élus...

Demandeurs d'emploi

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Acquérir les connaissances nécessaires en matière prévention des risques professionnels.
- Etre capable de se positionner en tant qu'acteur de prévention dans l'entreprise.
- Etre capable d'intervenir efficacement suite à un accident en milieu du travail (ou même hors de l'entreprise) et organiser au mieux le secours de la victime.

Contenu :

- Le rôle d'acteur du SST dans la politique et la culture de prévention de l'entreprise.
- Les attendus du SST en matière de connaissances des situations à risque dans l'entreprise et sa capacité à proposer des pistes d'actions de prévention. (Plan d'actions de prévention du SST)
- La réglementation en matière de responsabilité en cas d'intervention d'un SST.
- Plan d'intervention du SST et démonstrations des différentes étapes de la démarche d'intervention (Protection adaptée, examen de la victime, alerte suffisante, secours avec les gestes et les décisions adéquates)

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur SST certifié Inrs - Formateur expérimenté (formation et terrain) en 1^{er} secours et en prévention des risques professionnels. Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : 2 jours

Effectif d'une session : De 4 (minimum) à 10 (maximum) participants

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Mises en situations et épreuve certificative.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs et un certificat « acteur SST ».

Validité du certificat : jusqu'à 24 mois, soumis au suivi d'un MAC et à la réussite aux épreuves certificatives.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»



Publics visés :

Entreprises privées et publiques : Volontaires des structures pour être Sauveteur Secouriste du Travail : Employeurs, salariés, agents, managers, élus...

Demandeurs d'emploi

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Être titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée

Objectifs :

- Acquérir les connaissances nécessaires en matière prévention des risques professionnels.
- Être capable de se positionner en tant qu'acteur de prévention dans l'entreprise.
- Être capable d'intervenir efficacement suite à un accident en milieu du travail (ou même hors de l'entreprise) et organiser au mieux le secours de la victime.

Contenu :

- Rappels : rôle d'acteur du SST dans la politique et la culture de prévention de l'entreprise, attendus du SST en matière de connaissances des situations à risque dans l'entreprise et sa capacité à proposer des pistes d'actions de prévention, Plan d'actions de prévention du SST et réglementation en matière de responsabilité en cas d'intervention d'un SST.
- Retours d'expériences des SST.
- Retour sur le plan d'intervention du SST et révision de la démarche d'intervention (Protection adaptée, examen de la victime, alerte suffisante, secours avec les gestes et les décisions adéquates)

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur SST certifié Inrs - Formateur expérimenté (formation et terrain) en 1^{er} secours et en prévention des risques professionnels.
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : 1 jour

Effectif d'une session : De 4 (minimum) à 10 (maximum) participants

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Mises en situations et épreuve certificative.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définies dans les objectifs et un certificat « acteur SST ».

Validité du certificat : jusqu'à 24 mois, soumis au suivi d'un MAC et à la réussite aux épreuves certificatives.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Publics visés :

Entreprises : Volontaires pour être Sauveteur Secouriste du Travail : Employeurs, salariés, managers,...

Particuliers

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Savoir identifier l'organisation des secours au sein de sa structure et de l'alerter correctement.
- Réussir à déterminer un arrêt cardio-respiratoire et porter secours à une personne dans cette situation en assurant sa propre sécurité ainsi que celle des autres.
- Être capable d'effectuer les gestes de 1^{ers} secours face à un arrêt cardio-respiratoire à l'aide d'un défibrillateur automatique ou semi-automatique externe en attendant l'arrivée des secours externes.

Contenu :

- Rappel du déroulement d'une intervention : Protéger-Examiner-Alerter-Secourir.
- Approfondissement de l'examen pour déterminer l'arrêt cardio-respiratoire.
- Présentation du défibrillateur (localisation, contenu, utilisation,...)

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (en 1^{er} secours Sapeur pompier professionnel) et en prévention des risques professionnels.
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : 4 heures

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Mise en situation

A l'issue du stage, les stagiaires recevront une attestation de suivi de stage.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi processus certifiés «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent

(Selon Décret n° 2021-469 du 19 avril 2021)

Publics visés :

Entreprises : Salariés en partance en retraite de tous statuts (selon Décret n° 2021-469 du 19 avril 2021 relatif à la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent)

Particuliers

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Réussir à assurer sa propre sécurité, celle de la victime et de toute autre personne
- Être en capacité de transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires à son intervention.
- Savoir intervenir lors d'une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée en attendant l'arrivée des secours externes.
- Savoir identifier et intervenir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe en attendant l'arrivée des secours externes.

Contenu :

- Rappel du déroulement d'une intervention de secours :
Protéger-Examiner-Alerter-Secourir.
- Présentation des différentes situations pouvant être rencontrées et des matériels utiles à connaître et éventuellement à posséder (défibrillateur, trousse de secours,...)
- Echanges sur les bonnes pratiques afin de prévenir les accidents (signes, symptômes, prévention,...)
- Démonstration et mise en pratique des gestes et interventions adaptés aux situations de blessures ou de détresses saignements, arrêt cardio-respiratoire, AVC, étouffement,...).

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (en 1^{er} secours) et en prévention des risques professionnels.
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : selon l'expérience des participants dans le domaine (de 4h à 7h)

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Mise en situation

A l'issue du stage, les stagiaires recevront une attestation de suivi de stage.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formations pour La protection incendie



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les premières interventions primordiales en cas d'incendie

L'incendie est la hantise des entreprises tant les conséquences sont lourdes pour les salariés et l'outil de production à la suite d'un sinistre (délais des expertises, retard de commandes, pertes de clients, chômage technique,...).

Ainsi, l'Équipier de Première Intervention (E.P.I.) détient le rôle d'organisation de la protection des personnes en cas de sinistre (évacuation, mise en sécurité, extinction de départs de feux,...). Mais il est également l'interlocuteur pouvant apporter son regard sur des améliorations sur le bâtiment, les équipements ou encore sur des projets de construction. Il en devient un autre acteur de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

Publics visés :

Entreprises : Toutes les personnes souhaitant devenir Équipier de Première Intervention (E.P.I.)

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis :

- Néant.

Objectifs :

- Connaître la réglementation en matière de protection incendie.
- Acquérir les connaissances sur les feux
- Identifier les moyens pour la détection, la protection et l'intervention en cas d'incendie.

Contenu :

- Les principes des feux (combustion, théorie,...).
- Les classes de feux.
- Les agents extincteurs et les procédés d'extinction.
- Les dangers des fumées.
- Les principes d'évacuation.
- La sensibilisation à l'équipement individuel en « DAAF » (Détecteur Autonome Avertisseurs de Fumée).

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur expérimenté (en 1^{er} secours Sapeur pompier professionnel) et en prévention des risques professionnels.
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : 0,5 jour par un Sapeur-pompier professionnel (Renouveau tous les ans)

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»



Publics visés :

Entreprises : Personnel de l'entreprise

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis :

- Néant.

Objectifs :

- Etre capable de mettre en oeuvre, diriger efficacement et en sécurité une évacuation des locaux selon les consignes définies.
- Etre capable d'interagir avec les différents acteurs de l'évacuation selon leur rôle et mission.

Contenu :

- Connaissance des consignes de sécurité, des procédures internes et des risques spécifiques.
- Les différents types d'évacuation.
- Les différents acteurs de l'évacuation.
- Les facteurs aggravants.
- Le matériel facilitant l'évacuation.
- Les zones de rassemblement.
- La prévention des incendies.
- Reconnaissance et identification des itinéraires d'évacuation.
- Réalisation d'un exercice d'évacuation par les apprenants.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur expérimenté (en 1^{er} secours Sapeur pompier professionnel) et en prévention des risques professionnels.
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : ,5 jour par un Sapeur-pompier professionnel (Renouvellement tous les ans)

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La prévention des pratiques addictives



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

Les addictions une réelle difficulté dans les entreprises

La réglementation du travail en vigueur ne facilite pas la tâche des employeurs quant à la gestion a posteriori des cas d'état « inadapté à la tenue d'un poste de travail à risque ».

En effet, mise à part la prise en compte dans le Règlement Intérieur de l'entreprise sur le sujet de l'alcool, peu de possibilités sont offertes pour intervenir efficacement. Même en cas de constat incontestable, l'employeur se retrouve bien souvent dans une impasse sociale ou de secret médical.

Or, « les addictions », ou plutôt les « pratiques addictives », ne s'arrêtent pas à la seule consommation d'alcool mais également à la prise d'autres produits ou même sans produits.

Alors puisque l'intervention a posteriori est inextricable pour les responsables d'entreprise, pourquoi pas intervenir le plus amont possible en engageant une démarche de prévention sur le sujet ?

Celle-ci devant s'inscrire dans la durée afin d'introduire une culture pour s'intégrer dans la politique de prévention de l'entreprise, il est nécessaire de se doter d'une compétence en la matière en capacité à piloter cette démarche.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

Personnes ressources pour la prévention des pratiques addictives en entreprise

Publics visés :

- **Entreprises privées ou publiques** : Salarié ou agent volontaire, encadrement de proximité, personne compétente en prévention des risques professionnels, animateur hygiène-sécurité, membres du CSE et/ou de la CSSCT, infirmière ou infirmier d'entreprise

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Proposer et hiérarchiser des actions ou mesures de prévention collective.
- Piloter des actions de prévention des consommations à risques.
- Connaître les personnes et ressources internes ou externes en addictologie.
- Recueillir les informations nécessaires pour orienter au mieux les personnes exposées à des situations de consommations à risques.

Contenu :

- Rappel des enjeux de la prévention et des définitions gravitant autour de la santé, sécurité et conditions de travail.
- Présentation des notions de consommations à risques en entreprise.
- Connaissance des différentes procédures, technique et messages de prévention efficaces.
- Connaissance des stades et mécanismes aboutissant à l'addiction.
- Présentation des différents acteurs susceptibles de soutenir une démarche.
- Proposition de stratégies d'intervention

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur en prévention des Pratiques addictives - Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 2 jours non consécutifs (intervalle de 6 mois)

Réalisation d'un travail d'état des lieux dans sa structure en intersession.

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs

Le but de cette formation est de constituer un réseau d'échange de pratiques entre personnes ressources formées.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La prévention dans les métiers de la petite enfance



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les professionnels de la petite enfance concernés aussi !

Le milieu de la petite enfance rencontre aussi des risques d'autant plus difficile à maîtriser car l'humain joue un rôle important dans les conditions de vie au travail des professionnels.

Ainsi, les puéricultrices, les assistantes maternelles, les ATSEM, les éducateurs de jeunes enfants, ... doivent avoir connaissance **des outils** à leur disposition et à partager avec les enfants pour gérer au mieux les situations génératrices de stress.

Mais cela ne s'arrête pas régler sa propre situation mais aussi de comprendre ce qu'il se passe afin de mettre en place des moyens de limiter l'apparition.

Le tout pour le bien-être des professionnels mais également des enfants et ce qui engendrera également un réconfort pour les parents.



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE
Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr
SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

Stress et bien-être : approche de la petite enfance

Publics visés :

Entreprises privées et publiques : Assistantes maternelles, infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, ATSEM, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires parentales, animateurs de petite enfance,...

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Mieux se connaître : analyser ses propres réactions face au stress.
- Comprendre et gérer les problématiques professionnelles du stress.
- Prévenir et maîtriser son stress : les outils efficaces.

Contenu :

- L'analyse de ses propres réactions face au stress.
- La présentation de moyens pour faire face à des situations difficiles.
- Les méthodes pour limiter les tensions.
- La gestion des situations stressantes.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- doté d'une certification professionnelle de niveau III inscrite au RNCP.-
Formateur expérimenté
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 2 jours

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi process certifié «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Intelligence émotionnelle : les principes à utiliser avec les enfants

Publics :

Entreprises privées et publiques : Assistantes maternelles, infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, ATSEM, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires parentales, animateurs de petite enfance,...

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Définir l'intelligence émotionnelle.
- Savoir de quoi il est question.
- Identifier les émotions et les conséquences possibles.
- Découvrir à quoi sert l'intelligence émotionnelle.

Contenu :

- Les définitions de chaque terme.
- L'histoire et la connaissance des différents modèles .
- Les fonctionnements des émotions et apprendre aux enfants.
- L'expression des émotions et leurs lectures.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- doté d'une certification professionnelle de niveau III inscrite au RNCP.-
Formateur expérimenté
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 2 jours

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Publics :

Entreprises privées et publiques : Assistantes maternelles, infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, ATSEM, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires parentales, animateurs de petite enfance,...

Particuliers

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Connaître les principes de base de prévention sur le lieu d'accueil et au domicile
- Maîtriser les actions Protéger-Examiner-Alerter-Secourir.
- Être capable d'évaluer l'état.
- Être capable de donner l'alerte.
- Être capable d'intervenir efficacement en attendant les secours extérieurs.

Contenu :

- La présentation des précautions à prendre sur le lieu d'accueil et au domicile.
- L'inventaire des différentes détresses possibles.
- La procédure d'alerte et d'accueil des secours.
- La démonstration des gestes appropriés à prodiguer

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (en 1^{er} secours Sapeur pompier professionnel) et en prévention des risques professionnels.
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : 0,5 jours

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le maintien dans l'emploi des personnes en difficulté ou en situation de handicap



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

L'inclusion un nouveau défi

pour les entreprises

Le nombre de situation de handicap ou déficiences sont nombreuses dans notre société (physiques, mentales, cognitives, sensorielles) et les personnes atteintes détiennent le même droit à l'accès au travail que les personnes dites « valides ».

A cela se rajoutent les salariés en difficulté qui sont soit sous le coup d'une inaptitude ou en sot menacés.

Aujourd'hui, l'inclusion est un effort démocratique pour que tous les citoyens, en situation de handicap ou non, puissent participer pleinement à la société, selon un principe d'égalité de droit.

Il faut savoir qu'un salarié en situation de handicap est avant tout un salarié à part entière qui est en capacité de produire aussi bien, voir parfois mieux, qu'un collègue en possession de toutes ses capacités.

Les entreprises rencontrent plusieurs difficultés, même si elles le souhaitent, pour intégrer des personnes en situation de handicap dans leur organisation pour les principales raisons suivantes :

- Obtenir de la part d'un salarié concerné une déclaration de sa situation de reconnaissance de travailleur handicapé.
- Trouver les meilleures solutions d'aménagement et d'organisation pour intégrer ou maintenir en emploi des personnes avec une déficience.
- Trouver des aides financières et des accompagnements afin de financer des aménagements ou autres compensations nécessaires qui sont parfois coûteuses.


Convaincu par cet enjeu, AFS Prévention vous propose un panel de formations pour vous rendre le plus autonome possible dans ce domaine mais aussi pour vous présenter tous les leviers et outils à votre disposition pour mener au mieux des démarches d'inclusion en entreprise.

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi  «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Publics :

Entreprises privées et publiques : Employeurs, élus, salariés, agents, RH, infirmiers(ères)

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Maîtriser le vocabulaire autour du maintien en emploi.
- Repérer les différents interlocuteurs institutionnels importants et les associer à une démarche de maintien en emploi.
- Connaître les obligations des entreprises dans le domaine du maintien en emploi.
- Savoir se positionner comme interlocuteur immédiat lors du repérage de personnes en difficulté.
- Etre en capacité d'analyser la situation et définir les besoins réels
- Etre force de proposition et de conviction pour l'aménagement de postes prenant en compte tous les déterminants de l'activité de travail.

Contenu :

- Compréhension du fonctionnement des différentes institutions intervenant dans le maintien en emploi.
- Connaissance des devoirs et droits tant des salariés que de l'employeur.
- Préparation et mise en place d'une démarche.
- Définition des moyens nécessaires à l'accomplissement d'un rôle efficace en entreprise
- Recherche des ressources nécessaires pour envisager des aménagements adaptés aux situations difficiles rencontrées par un salarié..

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté dans le domaine du maintien en emploi et en prévention des risques professionnels.
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : 2 jours consécutifs ou non

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs

Dates : A définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi
processus certifiés
■ ■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

Organiser le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap

Publics :

Entreprises privées et publiques : Employeurs, élus, salariés, agents, RH, infirmiers(ères)

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Identifier les enjeux et opportunités de la gestion du handicap.
- Mesurer les répercussions des inaptitudes et du vieillissement au travail.
- Repérer les différents interlocuteurs institutionnels et les associer à votre démarche.
- Définir sa politique d'intégration et la favoriser au quotidien.
- Réfléchir à des solutions d'aménagement de poste pour favoriser l'intégration ou le maintien de salariés reconnus handicapés

Contenu :

- Le handicap et l'intégration professionnelle.
- Les obligations des entreprises.
- Les règles juridiques liées à l'inaptitude et aux restrictions médicales au travail.
- Conception et mise en œuvre d'une politique d'emploi et d'intégration de travailleurs en situation de handicap.
- Le recrutement d'une personne en situation de handicap.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur spécialiste dans le domaine du « handicap » et de l'accueil des personnes déficientes.
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : 2 jours consécutifs ou non

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs

Dates : A définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi processus certifiés «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Publics :

Entreprises privées et publiques : Employeurs, élus, salariés, agents, RH, infirmiers(ères) et toute personne en charge de la mise en place de la politique handicap, Chargés de mission handicap des entreprises.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Accueillir une personne en situation de handicap.
- Accompagner une personne dans l'entreprise.
- Connaître les partenaires et les acteurs externes pour assurer le conseil et la coordination.
- Animer la thématique de handicap au sein de l'entreprise.

Contenu :

- Rappel de la loi de 2005.
- Les handicaps reconnus : définitions et attitudes adaptées aux handicaps.
- Rôle et missions principales du référent handicap.
- Les équipements et aménagements spécifiques selon le secteur d'activité de l'entreprise.
- Les différents acteurs sur lesquels s'appuyer.
- Etudes de cas propres au monde de l'entreprise.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur spécialiste dans le domaine du « handicap » et de l'accueil des personnes déficientes.
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : 2 jours non consécutifs espacés de 6 mois

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs

Dates : A définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi processus certifiés «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Publics :

Entreprises privées et publiques : Employeurs, élus, salariés, agents, RH, infirmiers(ères) et les personnes affectées à l'accueil dans les entreprises destinées à recevoir tout type de public.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Avoir un autre regard sur le handicap pour assurer un accueil adapté.
- Connaître les différents types de handicap pour mieux accueillir.
- Renseigner et informer de façon optimale les personnes en situation de handicap.

Contenu :

- Définitions à connaître dans le domaine du handicap.
- Rappel de la loi de 2005.
- Attitudes adaptées aux handicaps.
- Analyse des besoins pour les personnes en situations de handicap.
- Connaissance des moyens existants selon les handicaps et les structures

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur spécialiste dans le domaine du « handicap » et de l'accueil des personnes déficientes.
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : 2 jours consécutifs ou non

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs

Dates : A définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Appréhender le handicap dans le secteur Social et Médico-Social

Publics :

Entreprises privées et publiques : Employeurs, élus, salariés, agents, RH, ... de structures Sanitaires et sociales, nouveaux recrutés, infirmiers(ères).

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Appréhender la situation de handicap et mieux connaître les besoins de la personne handicapée.
- Développer leurs compétences dans l'approche relationnelle de la personne handicapée.
- Améliorer la relation soignant/soigné
- Connaître l'environnement associatif : les différentes institutions, leurs fonctionnements et leurs cadres législatifs.

Contenu :

- La personne en situation de handicap.
- Le vécu de la personne handicapée.
- Le vécu de la famille et des proches.
- L'approche du handicap au quotidien.
- Les institutions et le cadre réglementaire.
- La communication avec la personne en situation de handicap, identification des freins et recherches de solutions pour améliorer la relation.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté dans le domaine du maintien en emploi et en prévention des risques professionnels.
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : 4 jours consécutifs ou non

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs

Dates : A définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Publics :

Entreprises privées et publiques : Employeurs, salariés, RH, infirmiers(ères) et toutes personnes appartenant à un organisme de formation.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Accueillir une personne en situation de handicap.
- Accompagner une personne en formation dans ma structure.
- Connaitre les partenaires et les acteurs externes pour assurer le conseil et la coordination.
- Animer la thématique de handicap au sein de l'organisme de formation.

Contenu :

- Rappel de la loi de 2005.
- Les handicaps reconnus : définitions et attitudes adaptées aux handicaps.
- Rôle et missions principales du référent handicap.
- Positionnement vis-à-vis de la Direction, du client et de l'apprenant.
- Les équipements et outils spécifiques selon la structure de formation.
- Les différents acteurs sur lesquels s'appuyer.
- Etudes de cas propres au monde de la formation.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur spécialiste dans le domaine du « handicap » et de l'accueil des personnes déficientes.
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : 2 jours non consécutifs espacés de 6 mois

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs

Dates : A définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Qualopi «La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»

processus certifiés
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les besoins des entreprises ne se cantonnent pas aux thèmes indiqués dans ce catalogue. En effet, le monde de la prévention aborde tellement de sujets qu'il serait impossible d'être exhaustif.

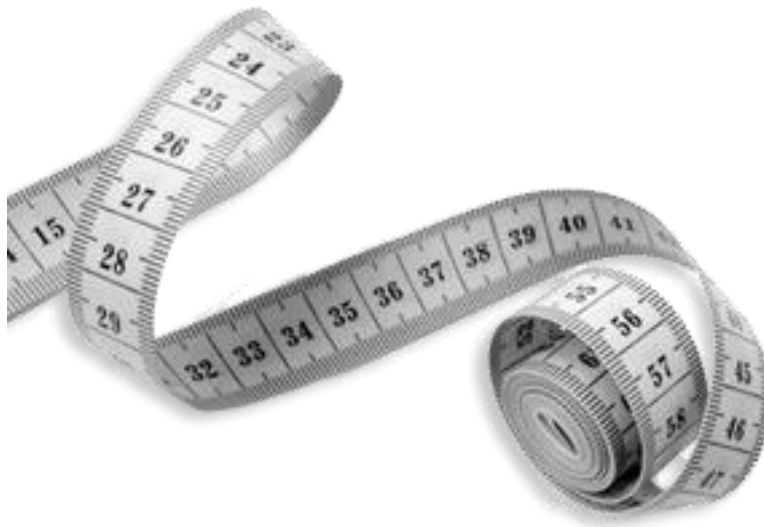
Grâce à son réseau de formateurs et intervenants de qualité, AFS Prévention peut construire avec vous des dispositifs sur-mesure afin de répondre à vos besoins. Cela peut se concrétiser par des formations ou encore des réunions d'informations sur des thématiques choisies.

Toutes les sessions seront construites afin de les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande :

Tél : 06-79-07-09-98

@ : afs.prevention@orange.fr



AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»